

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

<b>Présents</b>	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHRON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corine, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
<b>Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)</b>	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, RETHORE Jacqueline
<b>Absent(s) excusés</b>	
	PUSHPARAJ Emilie
<b>Absent(s)</b>	
	PARENTEAU Jean-Louis, YANNOU Aude
<b>Secrétaires de séances</b>	
	LANGLOIS Danielle, REGRAGUI Sidi Kamal

**Convocation adressée le 21 septembre 2022, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations publiée le 29 septembre 2022, article L.2121.25 CGCT**

### **22SE2709-25 | Centre culturel Vincent-Malandrin – Approbation et signature d'une convention avec l'association Canal pour la saison 2022/2023**

Monsieur GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville active où il fait bon vivre du 20 septembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à disposition un professeur pour l'activité Eveil corporel, danse initiation, et danse contemporaine pour la saison culturelle 2022/2023, proposée par le centre culturel Vincent-Malandrin,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve les termes de la convention avec l'association CANAL,
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer ladite convention.

VOTE			
En exercice	33	POUR	30
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "MARIE DES PONTS DE CÉ" around the top and "49130 (M. et L.)" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a bridge and a sun.